



# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

- PLPDMA -

2020 à 2025



# ÉTAT DES LIEUX EN CHARENTE

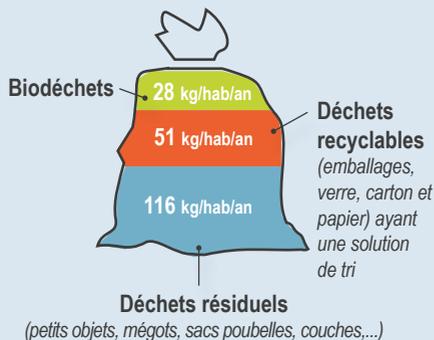
**592 KG/AN/HAB**

de déchets (collecte sélective, ordures ménagères, déchèteries et verre) produits en moyenne, en Charente

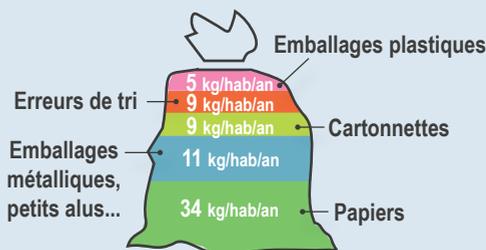
En 2017, les collectivités ont préféré fermer l'usine d'incinération de La Couronne et ne pas construire de nouvel équipement de traitement des déchets. Les ordures ménagères et le tout-venant de déchèterie sont enfouis sur le seul site de Ste-Sévère. Au rythme actuel, celui-ci connaîtra une **saturation en 2041**. Cette limite et le passage de la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (TGAP) de 24€ en 2019 à 65 € la tonne de déchets enfouies en 2025 font de la prévention et de la réduction des déchets un impératif.

## CARACTÉRISATIONS DES DÉCHETS CHARENTAIS EN 2018

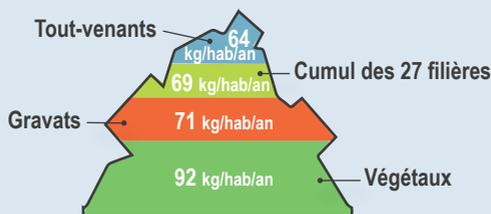
**Ordures ménagères : 195 kg/hab/an**



**Collecte sélective : 68 kg/hab/an**



**Déchèteries : 296 kg/hab/an**



### Flux à réduire

- Ordures ménagères : réduction des biodéchets et des erreurs de tri
- Collecte sélective : réduction de la consommation de plastique et d'emballages, et des erreurs de tri
- Déchèterie : réduction des végétaux, des gravats et des tonnages non-encore valorisables



# PRÉVENTION DES DÉCHETS

## EN CHARENTE

**Priorité des politiques publiques et enjeu environnemental, la quantité et la nocivité des déchets doivent être réduites à tous les stades (conception, production, distribution et consommation).**

Afin de produire le moins de déchets possible, les actions de prévention se placent en amont de la gestion des déchets avant même le tri.

### 1/PRÉVENTION 2/RECYCLAGE 3/INCINÉRATION 4/ENFOUISSEMENT

#### Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015

La réglementation fixe aux collectivités l'objectif de réduire les déchets ménagers de 10% en 2020\* et les tonnages enfouis de 30% en 2020\* puis 50% en 2025\* (par rapport à 2010). Et, la généralisation du tri des biodéchets a été avancée au 31 déc. 2023 par la loi anti-gaspillage.

#### Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de Nouvelle-Aquitaine

Plus localement, le plan vise une diminution de 12% des déchets entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -14% en 2031.

**Dans le gisement d'ordures ménagères collecté, les Déchets Ménagers Assimilés provenant de l'activité économique des artisans et commerces sont estimés à 20%.**



## PROGRAMME D'ACTION

PLPDMA « J'AGIS POUR RÉDUIRE » 2020 / 2025

En charente, le comité vise un objectif plus ambitieux -20% de déchets en 2025.

**476 KG/AN/HAB**

de déchets (collecte sélective, ordures ménagères, déchèteries et verre) en 2025

**8 enjeux ont été définis, toutes filières confondues.**



Des citoyens engagés



Des établissements, des collectivités et des administrations exemplaires et pro-actives



Des acteurs économiques mobilisés en faveur de l'économie circulaire et de l'efficacité ressources

## 1. Moins d'erreurs de tri dans les ordures ménagères



De mai 2021 à avril 2022

- Sensibiliser en porte-à porte tous les foyers grâce à des ambassadeurs du tri

De juin 2020 à mai 2022



- Tester de nouvelles méthodes de collecte/fiscalité sur une commune témoin
- Mettre en place la redevance spéciale auprès des collectivités et administrations
- Promouvoir la caution verte pour la location/la mise à disposition d'espaces publics

De 2022 à 2023

- Aider les communes à investir pour réduire durablement leurs déchets



2019 à 2025

- Évaluer la qualité des déchets assimilés professionnels collectés (non-conformités)

## 2. Moins de biodéchets dans les ordures ménagères

2020



- Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire

De 2020 à 2023

- Offrir des solutions de compostage adaptées à tous les ménages (individuel, public...)



De juillet 2020 à décembre 2022

- Proposer du compostage ou de la collecte pour les gros producteurs de biodéchets

## 3. Moins de textiles sanitaires dans les ordures ménagères



De juin 2020 à juin 2021

- Promouvoir et soutenir l'usage des changes lavables et des textiles sanitaires lavables auprès des crèches et des familles

## 4. Moins d'emballages

De septembre 2020 à décembre 2023



- Informer les citoyens des impacts environnementaux des produits de consommation dès l'acte d'achat, dans des rayons de grandes et moyennes surfaces

De septembre 2020 à août 2025

- Poursuivre la lutte contre le gaspillage de papier avec l'usage des stop-pub



De juin 2020 à décembre 2020

- Interdire l'usage des plastiques à usage unique dans les établissements publics

## 5. Plus de réemploi de biens et de matériaux

De 2019 à 2025



- Soutenir et favoriser l'émergence de lieux de réemploi et de réparation
- Soutenir l'organisation de repair café ou d'événements autour du réemploi
- Encourager le prêt, le don, la mutualisation : création d'une application pour les objets

D'octobre 2019 à mai 2025

- Développer des zones de réemploi et d'échanges sur certaines déchèteries

## 6. Vers une valorisation locale et in situ des végétaux



De novembre 2020 à décembre 2022

- Faciliter la plantation d'espèces à croissance lente pour limiter les tailles
- Encourager la valorisation des végétaux au jardin



De janvier 2020 à décembre 2022

- Proposer des solutions techniques in situ aux services «espaces verts» des collectivités
- De juin 2020 à décembre 2025
- Lutter contre le brûlage des végétaux et les dépôts sauvages

## 7. Plus de partenariats et de démarches d'accompagnement de structures



De 2019 à 2025

- Financer et dynamiser les projets citoyens ou associatifs en faveur de la prévention



De 2020 à 2025

- Accompagner les établissements éducatifs et de formation pour réduire leur impact



De 2020 à 2025

- Faciliter le développement de démarches d'écologie industrielle et territoriale
- Encourager l'innovation et l'émergence de nouvelles activités de prévention
- Poursuivre le Pacte Efficacité Matières pour accompagner les entreprises
- Participer au développement de synergies déchets entre différents acteurs du territoire
- Financer la recherche et le développement pour l'émergence de nouvelles filières

## 8. Plus de sensibilisation des charentais aux enjeux de la prévention des déchets



De 2019 à 2025

- Sensibiliser le plus grand nombre par les visites des sites de Calitom



De 2019 à 2025

- Valoriser, relayer, encourager les initiatives locales, l'exemplarité...



De 2019 à 2025

- Former les plus jeunes aux enjeux environnementaux

De janvier à juillet 2020

- Expérimenter des actions zéro déchet témoins (étudiants, foyers, quartiers, communes...)

- Inclure les enjeux de prévention dans tous les plans portés par le EPCI adhérents (PAT, PLUI..)

De janvier 2021 à juillet 2023



- Former les élus et les EPCI adhérents à la prévention des déchets, aux enjeux de l'économie circulaire, aux achats publics plus durables

D'août 2020 à février 2023

- Mobiliser les offices de tourisme et collectivités à la réduction des déchets d'hébergement touristiques

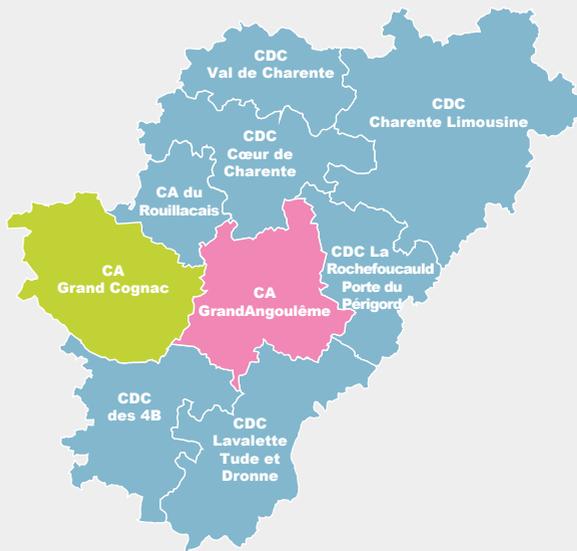


# ÉLABORATION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION CHARENTAIS 2020-2025

## L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Calitom coordonne le programme de prévention sur l'ensemble de La Charente.

Dans l'action, Calitom, GrandAngoulême et Grand Cognac disposent de leur propre service prévention afin de mener les actions de terrain auprès de leur population.



## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE COORDINATION DES ACTIONS

Le Comité -20% déchets composé de 16 élus représentants l'ensemble des territoires charentais est chargé de programmer, planifier et coordonner les actions de prévention du PLPDMA dans un objectif de réduire de 20% des déchets à l'horizon 2025.

**PLPDMA** adopté par la collectivité en mars 2020

### Une commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA pour :

- ▶ regrouper et organiser les idées et les actions des acteurs du territoire,
- ▶ évaluer et réajuster le programme tous les ans jusqu'à évaluer les résultats 2025...

Un **collège des associations** (Charente Nature, Les Jardins Respectueux, Régalade...), un **collège de professionnels** (Suez Environnement, Veolia, Azura...), un **collège d'élus des collectivités** (Calitom, GrandAngoulême, Grand Cognac, CDC du Rouillacais, Comité -20%) et d'un **collège de représentants institutionnels** (région Nouvelle-Aquitaine, Ademe, Dreal, CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, Soltena, Éducation Nationale).